

Le Comité France Maritime, le SGMer et l'économie maritime

Frédéric Moncany de Saint Aignan
Président du Cluster Maritime Français

Un comité qui n'en est pas un, le Comité France Maritime

À La Rochelle, le 8 novembre 2016 au matin, j'ouvrais les 12^e Assises de l'économie de la mer¹ par la traditionnelle intervention du président du Cluster Maritime Français. Constatant que l'économie maritime française, si nous ne la libérons pas, si nous ne l'accélérons pas, risquait de ne pas être au rendez-vous de la croissance bleue mondiale, j'utilisais une métaphore sportive. En 1968, le saut en hauteur plafonnait en dessous des deux mètres. Cette hauteur paraissait indépassable jusqu'à ce qu'arrive sur les terrains d'athlétisme Dick Fosbury. Celui-ci, pour gagner en hauteur, a changé d'approche.



1. Organisée par Ouest-France et le Marin, en partenariat avec le Cluster maritime français et avec le soutien de l'Institut Français de la Mer (IFM).



Il s'est retourné, il a innové. Avec l'image de cet athlète derrière moi sur l'écran, j'appelais à un pivotement de nos façons de travailler au service de l'économie maritime, j'appelais à un élargissement de celle-ci, j'appelais à une action plus agile et plus rapide... Je demandais solennellement au président de la République, François Hollande, qui allait me succéder à la tribune, la création d'une « équipe de France pour le maritime », une plateforme publique/privée d'échanges et d'accélération du développement de l'économie maritime.

Répondant positivement à mon appel, François Hollande, confiait quelques minutes plus tard au Secrétaire général de la mer la mission de « ... réunir une fois par mois tous les acteurs de l'économie maritime, pour créer cette plateforme et pour faire les diagnostics nécessaires, les propositions et ensuite les mettre en œuvre... ». Le Comité France Maritime venait de naître.

Dès le 19 janvier 2017, une première réunion se tenait sous la co-présidence du Secrétaire général de la mer et du Président du Cluster Maritime Français. Nous réunissions autour de la table, de manière informelle et agile en une *task force* : les représentants des secteurs de l'économie maritime, des régions littorales et ultra-marines et les représentants des administrations centrales ayant à connaître de l'économie maritime. Nous nous fixions pour feuille de route de structurer la filière maritime autour d'une vision stratégique comportant des objectifs quantifiables, cohérents et coordonnés, à la fois globaux et par secteurs, à court, moyen et long termes ou pour le dire plus simplement : s'attacher à lever les freins rapidement, permettre la réalisation d'objectifs concrets pour chacun des secteurs de l'économie maritime dans une cohérence générale et enfin sur un temps plus long, tracer les chemins d'une croissance bleue dynamique, ambitieuse et soutenable.

En mai 2017, Emmanuel Macron était élu Président de la République. Dans son programme électoral, on avait pu lire : « *Nous renforcerons le travail public-privé entrepris lors du précédent quinquennat autour du Comité France Maritime...* ». Ainsi, avec ce nouveau quinquennat, cette nouvelle mandature, la route du Comité France Maritime (CFM) pouvait se poursuivre et l'avenir allait montrer qu'elle s'accélérait.

Aussi, après plus de 2 ans de travail, quel bilan tirer de cette méthode originale ?

Il n'est sans doute pas le lieu de décrire en détail les mesures en faveur de l'économie maritime qui, grâce au portage du Comité France Maritime, ont pu être inscrites dans les décisions successives des Comités interministériels de la mer en 2017, 2018 et 2019. Elles sont nombreuses, concrètes et répondent

aux attentes des acteurs de l'économie bleue, même s'il reste encore bien du chemin à faire !

La méthode ayant donc fait ses preuves, dans son sillage naissait en 2018 le « Comité France Océan », l'équipe de France regroupant l'État, ses établissements publics en charge de la mer et les organisations de protection de l'environnement marin, sous la présidence du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et dont le secrétariat est assuré par le Secrétaire général de la mer.

Qu'il me soit permis également d'insister ici sur les intérêts de la méthode « CFM ». Pour répondre aux questions complexes que la croissance bleue pose, il était nécessaire de mieux organiser et amplifier le dialogue entre la sphère publique (nationale ou régionale) et la sphère privée. C'est chose faite, si l'on en croit l'assiduité et le dynamisme de nos réunions, et la satisfaction souvent exprimée par les participants eux-mêmes. La confiance mutuelle et la connaissance partagée ont été créées. Celles-ci permettent une plus grande rapidité, une plus grande agilité dans les circuits de concertations et de propositions.

L'épisode « Covid » en fut, hélas, une parfaite illustration. Grâce aux relations créées, grâce à cette méthode de travail, grâce aux équipes constituées, nous avons pu, immédiatement après la décision de confinement, nous organiser pour protéger et défendre au mieux ces pans de l'économie maritime. Le Comité France Maritime était aux postes de combats pour soutenir ce qui devait l'être et préparer la relance de la filière.

Il y a 25 ans naissait le Secrétariat général de la mer, avec un principe fondateur : coordonner l'action de l'Etat en mer et la politique maritime française. Il y a 4 ans, toujours fidèle à ce principe, le Comité France Maritime est venu ajouter un volet économique à l'action du SGmer.

Une parfaite continuité de mission – Bon anniversaire au Secrétariat général de la mer !



L'Institut Français de la Mer

sur ifmer.org

